

6965/22

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 mars 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 mars 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Tchéquie, la France et la Suède

E16594



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 22 mars 2022
(OR. en)**

6965/22

**SOC 129
EMPL 88
SAN 138**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Tchéquie, la France et la Suède

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
pour la Tchéquie, la France et la Suède**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, et notamment son article 3,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2022¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025.
- (2) Les gouvernements de la Tchéquie, de la France et de la Suède ont présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 24 février 2022 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (JO C 92 du 25.2.2022, p. 1).

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période prenant fin le 28 février 2025:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

État membre	Membres titulaires	Membres suppléants
France	M ^{me} Anne AUDIC	M. Nicolas BESSOT M ^{me} Lucie MEDIAVILLA
Suède	M ^{me} Anne-Sofie DALENG	M ^{me} Viktoria BERGSTRÖM M. Magnus FALK

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

État membre	Membres titulaires	Membres suppléants
Tchéquie	M. Jiří VAŇÁSEK	M ^{me} Radka SOKOLOVÁ
France	M. Abderrafik ZAIGOUCHE	M ^{me} Edwina LAMOUREUX M. Jean-Paul ZERBIB
Suède	M ^{me} Cyrene WAERN	M ^{me} Karin FRISTEDT M ^{me} Ulrika HAGSTRÖM

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

État membre	Membres titulaires	Membres suppléants
Tchéquie	M. Miroslav HORKÝ	M. Martin RÖHRICH M ^{me} Martina KROUPOVÁ
France	M. Franck GAMBELLI	M ^{me} Nathalie BUET M. Patrick LEVY
Suède	M ^{me} Cecilia ANDERSSON	M ^{me} Malin NILSSON M. Tommy LARSSON

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
